

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du vendredi 9 juin 2023

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5.2

### FINANCES - MOYENS GENERAUX

- **Compte de Gestion**
- **Budget Annexe Service Funéraire Public**
- **Exercice 2022**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 30 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, Mme Vanessa BARBANT, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Estéban PIAT, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* Mme Valérie PROST MALLET

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Catherine DUFOSSE à Mme Valérie PROST MALLET, M. Gilles PASSOT à Mme Clotilde ROBIN, M. Edmond BOURGEON à M. Lucien MURZI, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Vickie REDEUILH à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, M. Denis VANHECKE à Mme Brigitte DUMOULIN

*Absents sans mandat :*

M. Yves NICOLIN, M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230609-09JUINN52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion est remis par le comptable de la commune au maire et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante, préalablement à l'approbation du Compte Administratif, qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif et constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'année 2022.

Il fait apparaître les résultats comptables suivant :

#### Compte de Gestion – Résultat d'exécution

<b>BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE PUBLIC</b>	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2021)</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (2022)</b>	<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE (2022)</b>	<b>RÉSULTATS DE CLÔTURE (2022)</b>
INVESTISSEMENT	- 94 174,98 €	0,00 €	- 222 071,58 €	- 316 246,56 €
FONCTIONNEMENT	688 983,36 €	- 318 428,45 €	133 303,86 €	503 858,77 €
TOTAL	594 808,38 €	- 318 428,45 €	- 88 767,72 €	187 612,21 €

Tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte et ces résultats sont strictement identiques aux valeurs mentionnées dans le Compte Administratif 2022.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- dire que les résultats du Compte de Gestion dressé par le comptable public, n'appellent ni observation ni réserve et peuvent être visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compte de gestion du budget annexe du Service Funéraire Public relatif à l'exercice 2022, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 21 JUIN 2023

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Valérie PROST MALLET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230609-09JUINN52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 21/06/2023

**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération

